



Protection Or

GUIDE DU PRODUIT

TABLE DES MATIÈRES

03	Introduction
03	Protection Or Vie Entière
	Caractéristiques du produit
	Tableau des valeurs de rachat
06	Protection Or Temporaire
	Caractéristiques du produit
08	Taux
10	Garantie complémentaire
	Fracture accidentelle plus (FRAC)
11	Notes

Questions?

TARIFICATION

1-800-455-7337
tarification@assomption.ca

SOUTIEN AUX VENTES

1-855-853-6040
ventes.sales@assomption.ca

Le présent document a pour objet de résumer les caractéristiques des produits d'Assomption Vie. Il ne s'agit ni d'un contrat ni d'une offre d'assurance et ne confère aucun droit. En cas de conflit ou d'ambiguïté, le contrat prévaut.

Pour de plus amples informations concernant le produit et ses limitations et exclusions, veuillez consulter le contrat en vous rendant sur le site www.assomption.ca/coin-du-conseiller et en survolant l'onglet « Assurance individuelle ». Dans le menu déroulant, vous trouverez les spécimens de contrat dans la section « Documents et formulaires ».

Introduction

La Protection Or offre une approche simple pour souscrire une assurance vie, répondant aux besoins des individus qui cherchent une couverture sans les tracas des examens médicaux ou des tests sanguins. Cette solution est particulièrement avantageuse pour ceux ayant des antécédents médicaux qui les empêchent de bénéficier d'une assurance vie traditionnelle.

Proposant des options d'assurance vie entière et temporaire, la Protection Or offre la flexibilité nécessaire pour répondre aux divers besoins de vos clients.

Notre processus simplifié vous permet de soumettre vos propositions sans tracas. Pourvu que votre client réponde « non » à toutes les questions médicales et que les informations sur la proposition soient validées par MIB, LLC. Dans la plupart des cas, la police d'assurance est émise en moins de 72 heures. Aucune tarification à rebours au-delà de la disposition d'incontestabilité.

Protection Or Vie Entière

Caractéristiques du produit

Aperçu du produit	• Assurance vie à capital assuré nivelé et garanti payable au décès. • La protection d'assurance est immédiate, dès l'émission de la police. • Émission simplifiée - Aucun examen médical, ni test sanguin requis. • Primes garanties et nivelées pendant toute la période de paiement des primes choisie. Les primes n'augmenteront pas. • Taux disponibles pour fumeurs et non-fumeurs. • Disponible comme couverture individuelle, conjointe 1^{er} décès et conjointe dernier décès.
Âge à l'émission	18 à 80 ans
Période de paiement des primes	• Payables à vie (âges 18 à 80 ans ; payables jusqu'à l'âge atteint de 100 ans) • Payables sur 20 ans (âges 18 à 80 ans)
Capital assuré minimal	5 000 \$
Capital assuré maximal	• 250 000 \$ (âgés 18 à 75 ans) • 100 000 \$ (âgés 76 à 80 ans)
Capital assuré maximal combiné	La couverture combinée maximale est déterminée au moment où la proposition est présentée. La couverture combinée maximale pour tous les produits à émission simplifiée en vigueur au moment de la demande d'assurance Protection Or Vie Entière est de 250 000 \$ pour les personnes âgées de 75 ans ou moins et 100 000 \$ pour les personnes âgées de 76 à 80 ans.
Types de polices Note : les polices conjointes sont calculées avec l'âge équivalent.	• Individuelle • Conjointe 1^{er} décès • Conjointe dernier décès

Protection Or Vie Entière (suite)

Frais annuels Police 60 \$ Avenant 30 \$

Valeurs garanties

- Les valeurs de rachat garanties débutent après le 5^e anniversaire de la police.
- L'assurance libérée réduite débute après le 5^e anniversaire de la police.

Bénéfices inclus

Cette prestation est automatiquement incluse dans la police d'assurance sans frais supplémentaires.

Prestation de transport (inclus)

Si le décès a lieu à plus de 200 km de la résidence principale de l'assuré, une prestation pouvant atteindre 2 000 \$ en argent canadien sera versée au bénéficiaire pour les frais de transport de la dépouille à sa résidence principale (payable uniquement après le 2^e anniversaire de la police ou de l'avenant, selon le cas).

Avenants

Note : un maximum de deux (2) produits d'assurance vie (police et avenants) peut être combiné par personne au moment de la vente.

Sur la même personne assurée

Nouvelle proposition (au moment de la vente)

- Protection Or Temporaire

Police existante (après vente)

- Protection Platine Vie Entière
- Protection Platine Temporaire
- Protection Or Vie Entière
- Protection Or Temporaire
- Protection Argent
- Protection Bronze

Sur une personne autre que l'assuré

Nouvelle proposition (au moment de la vente)

- Protection Platine Vie Entière
- Protection Platine Temporaire
- Protection Or Vie Entière
- Protection Or Temporaire
- Protection Argent
- Protection Bronze

Police existante (après vente)

- Protection Platine Vie Entière
- Protection Platine Temporaire
- Protection Or Vie Entière
- Protection Or Temporaire
- Protection Argent
- Protection Bronze

Garantie complémentaire

La garantie complémentaire suivante peut être jointe comme avenant à la police ou à l'avenant Protection Or Vie Entière et doivent être émises en même temps que ceux-ci.

- Fracture accidentelle plus

Proposition

Soumission électronique seulement.

Tableau des valeurs de rachat

Protection Or Vie Entière – Payables à vie et Payables sur 20 ans

Valeurs par tranche de 1 000 \$ de capital assuré

Âge atteint à l'anniversaire de la police ou de l'avenant	Valeur de rachat*	Assurance libérée réduite*				Âge atteint à l'anniversaire de la police ou de l'avenant	Valeur de rachat*	Assurance libérée réduite*			
		Homme non-fumeur	Femme non-fumeuse	Homme fumeur	Femme fumeuse			Male/ Female	Homme non-fumeur	Femme non-fumeuse	Homme fumeur
23	3,00	9,90	11,80	7,60	9,10	62	52,00	90,80	99,60	77,30	88,00
24	3,50	11,30	13,40	8,70	10,40	63	57,00	97,50	106,90	83,60	95,20
25	4,00	12,70	15,00	9,80	11,60	64	62,00	103,90	113,90	89,80	102,30
26	4,50	14,00	16,50	10,80	12,70	65	67,00	110,20	120,60	96,00	109,30
27	5,00	15,30	17,90	11,80	13,80	66	71,00	114,40	125,10	100,20	114,00
28	5,50	16,50	19,30	12,70	14,80	67	76,00	120,00	131,10	105,90	120,20
29	6,00	17,70	20,60	13,60	15,80	68	81,00	125,40	136,80	111,40	126,30
30	6,50	18,80	21,80	14,50	16,70	69	86,00	130,60	142,40	116,90	132,20
31	7,00	19,90	23,00	15,30	17,60	70	91,00	135,70	147,70	122,30	138,00
32	8,00	22,40	25,70	17,20	19,60	71	100,00	146,10	158,90	132,60	149,30
33	9,00	24,70	28,30	18,90	21,50	72	109,00	156,20	169,60	142,60	160,10
34	10,00	27,00	30,80	20,60	23,40	73	118,00	166,00	179,90	152,50	170,60
35	11,00	29,10	33,10	22,30	25,10	74	127,00	175,40	189,60	162,10	180,70
36	12,00	31,20	35,40	23,80	26,80	75	137,00	185,80	200,50	172,90	191,90
37	13,00	33,10	37,50	25,30	28,30	76	146,00	194,50	209,30	182,20	201,20
38	14,00	35,00	39,60	26,70	29,80	77	155,00	202,80	217,80	191,30	210,20
39	15,00	36,80	41,50	28,00	31,20	78	164,00	210,90	225,80	200,20	218,80
40	16,00	38,50	43,40	29,30	32,60	79	173,00	218,70	233,40	209,00	227,00
41	17,00	40,20	45,20	30,50	33,80	80	182,00	226,20	240,50	217,70	234,80
42	17,50	40,60	45,60	30,80	34,10	81	191,00	233,40	247,20	226,20	242,20
43	18,00	41,00	46,10	31,20	34,40	82	200,00	240,30	253,70	234,40	249,30
44	18,50	41,50	46,60	31,50	34,80	83	209,00	247,20	260,00	242,50	256,30
45	19,00	42,00	47,00	31,90	35,10	84	223,00	259,90	272,40	256,10	269,30
46	19,50	42,50	47,40	32,30	35,50	85	237,00	272,40	284,60	269,60	282,20
47	20,00	43,00	47,90	32,60	35,90	86	258,00	292,30	304,70	290,20	302,80
48	21,00	44,50	49,50	33,80	37,20	87	279,00	312,00	324,50	310,50	323,10
49	22,00	46,00	51,10	35,10	38,60	88	300,00	331,40	344,00	330,50	343,10
50	23,00	47,50	52,70	36,30	40,00	89	321,00	350,80	363,40	350,30	363,00
51	25,00	51,00	56,50	39,20	43,30	90	380,00	411,30	425,40	411,10	425,30
52	26,00	52,50	58,00	40,60	44,90	91	404,00	433,40	447,60	433,40	447,60
53	27,00	54,00	59,60	42,10	46,70	92	427,00	454,40	468,50	454,40	468,50
54	29,00	57,50	63,40	45,30	50,40	93	450,00	475,30	489,20	475,30	489,20
55	32,00	62,80	69,20	50,20	56,00	94	474,00	498,90	510,60	498,90	510,60
56	34,00	66,10	72,70	53,40	59,90	95	497,00	523,10	530,70	523,10	530,70
57	36,00	69,20	76,10	56,70	63,90	96	679,00	714,70	718,80	714,70	718,80
58	38,00	72,00	79,10	59,60	67,40	97	719,00	756,80	756,80	756,80	756,80
59	40,00	74,40	81,70	62,10	70,40	98	819,00	862,10	862,10	862,10	862,10
60	42,00	76,50	84,00	64,40	73,10	99	919,00	967,30	967,30	967,30	967,30
61	47,00	83,80	92,00	70,90	80,60	100	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

***Pour tous les âges à l'émission, les valeurs de rachat et l'assurance libérée réduite débutent après 5 ans.**

Elles sont ajustées de la façon suivante :

Durée 5 : 20 % de la valeur indiquée

Durée 6 : 40 % de la valeur indiquée

Durée 7 : 60 % de la valeur indiquée

Durée 8 : 80 % de la valeur indiquée

Durée 9 et plus : 100 % de la valeur indiquée

Exemple : âge à l'émission, 60 - homme non-fumeur

	Âge atteint	Valeur de rachat	Assurance libérée réduite
Avant durée 5 :		0	0
Durée 5 :	65	20 % x 67 = 13,40	20 % x 110,20 = 22,04
Durée 6 :	66	40 % x 71 = 28,40	40 % x 114,40 = 45,76
Durée 7 :	67	60 % x 76 = 45,60	60 % x 120 = 72
Durée 8 :	68	80 % x 81 = 64,80	80 % x 125,40 = 100,32
Durée 9 :	69	86	131
Durée 20 :	80	182	226

Protection Or Temporaire

Caractéristiques du produit

Aperçu du produit	• Assurance vie temporaire à capital assuré nivelé et garanti payable au décès. • La protection d'assurance est immédiate, dès l'émission de la police. • Émission simplifiée - Aucun examen médical, ni test sanguin requis. • Primes garanties et nivelées pendant toute la période de paiement des primes choisie. Les primes n'augmenteront pas. • Renouvelable et transformable. • Taux disponibles pour fumeurs et non-fumeurs. • Disponible comme couverture individuelle et conjointe 1^{er} décès.
Âge à l'émission	18 à 70 ans
Terme	T20 (âges 18 à 70)
Capital assuré minimal	• 50 000 \$ (âges 18 à 44) • 25 000 \$ (âges 45 à 70)
Capital assuré maximal	250 000 \$
Capital assuré maximal combiné	La couverture combinée maximale est déterminée au moment où la proposition est présentée. La couverture combinée maximale pour tous les produits à émission simplifiée en vigueur au moment de la demande d'assurance Protection Or Temporaire est de 250 000 \$.
Types de polices La prime conjointe utilise le calcul suivant : (montant de couverture X (TC1 + TC2) / 1000) + frais annuels TC1 (taux conjoint assuré 1) et TC2 (taux conjoint assuré 2) représentent 92% de chaque taux du mille individuel arrondi au cent (¢) le plus près.	• Individuelle • Conjointe 1^{er} décès
Frais annuels	Police 60 \$ Avenant 30 \$
Renouvellement automatique	• L'assurance vie temporaire se renouvelle à la fin du terme de la couverture sans preuve d'assurabilité pour la même durée que le terme initial choisi, jusqu'à l'anniversaire de la police ou de l'avenant le plus rapproché du 90^e anniversaire de naissance de l'assuré. • Le renouvellement est automatique; aucun examen médical n'est requis. • Les taux de prime de renouvellement sont garantis.

Protection Or Temporaire (suite)

Transformation

La police ou l'avenant d'assurance vie temporaire est transformable, sans preuve d'assurabilité, en une police d'assurance vie permanente équivalente offerte par Assomption Vie, jusqu'au capital assuré maximum disponible selon l'âge de l'assuré, et ce, jusqu'à l'anniversaire de la police ou de l'avenant le plus rapproché du 75^e anniversaire de naissance de l'assuré.

Le droit de transformation est disponible seulement si la transformation est demandée après le 1^{er} anniversaire de la police ou de l'avenant de l'assurance vie temporaire.

Si seule une partie du capital assuré est transformée, le propriétaire de la police peut maintenir sa couverture d'assurance temporaire en vigueur seulement si le capital assuré restant est égal ou supérieur au capital assuré minimum de la couverture.

Bénéfices inclus

Cette prestation est automatiquement incluse dans la police d'assurance sans frais supplémentaires.

Prestation de transport (inclus)

Si le décès a lieu à plus de 200 km de la résidence principale de l'assuré, une prestation pouvant atteindre 2 000 \$ en argent canadien sera versée au bénéficiaire pour les frais de transport de la dépouille à sa résidence principale (payable uniquement après le 2^e anniversaire de la police ou de l'avenant, selon le cas).

Avenants

Note : un maximum de deux (2) produits d'assurance vie (police et avenants) peut être combiné par personne au moment de la vente.

Sur la même personne assurée

Nouvelle proposition (au moment de la vente)

- Protection Or Temporaire

Police existante (après vente)

- Protection Platine Temporaire
- Protection Or Temporaire

Sur une personne autre que l'assuré

Nouvelle proposition (au moment de la vente)

- Protection Platine Temporaire
- Protection Or Temporaire

Police existante (après vente)

- Protection Platine Temporaire
- Protection Or Temporaire

Garantie complémentaire

La garantie complémentaire suivante peut être jointe comme avenant à la police ou à l'avenant Protection Or Temporaire et doivent être émises en même temps que ceux-ci :

- Fracture accidentelle plus

Proposition

Soumission électronique seulement.

Taux

Protection Or Vie Entière

Prime annuelle par 1 000 \$ Frais annuels: Police 60\$, Avenant 30 \$

Vie entière - Payables à vie				
Âge	Homme		Femme	
	non-fumeur	fumeur	non-fumeuse	fumeuse
18	9,24	15,44	7,09	12,32
19	9,36	15,66	7,34	12,99
20	9,48	15,88	7,60	13,69
21	9,60	16,09	7,83	14,28
22	9,71	16,30	8,07	14,90
23	9,83	16,51	8,32	15,55
24	9,95	16,73	8,57	16,22
25	10,07	16,95	8,83	16,92
26	10,44	17,73	9,21	17,13
27	10,82	18,54	9,62	17,34
28	11,22	19,39	10,04	17,56
29	11,63	20,27	10,47	17,78
30	12,05	21,20	10,93	18,00
31	12,51	22,23	11,42	18,20
32	12,99	23,30	11,94	18,39
33	13,49	24,43	12,47	18,59
34	14,00	25,61	13,03	18,80
35	14,54	26,85	13,62	19,00
36	15,40	26,92	14,16	19,58
37	16,32	27,00	14,72	20,18
38	17,29	27,07	15,31	20,80
39	18,31	27,15	15,92	21,43
40	19,40	27,22	16,55	22,09
41	19,96	28,11	16,94	22,85
42	20,51	29,00	17,33	23,61
43	21,07	29,89	17,72	24,37
44	21,63	30,77	18,11	25,13
45	22,18	31,66	18,50	25,89
46	22,81	33,01	19,31	26,90
47	23,44	34,35	20,12	27,90
48	24,07	35,69	20,93	28,90
49	24,70	37,03	21,73	29,91
50	25,33	38,37	22,54	30,91
51	26,68	41,07	23,66	32,86
52	28,03	43,77	24,78	34,80
53	29,39	46,47	25,90	36,75
54	30,74	49,17	27,02	38,69
55	32,09	51,87	28,14	40,64
56	33,73	55,01	29,42	41,97
57	35,38	58,14	30,71	43,31
58	37,02	61,28	32,00	44,64
59	38,67	64,41	33,28	45,98
60	40,31	67,55	34,57	47,31
61	43,70	72,32	36,88	50,65
62	47,09	77,09	39,20	54,00
63	50,48	81,86	41,51	57,34
64	53,86	86,63	43,82	60,68
65	57,25	91,40	46,13	64,02
66	61,49	98,24	49,37	68,19
67	65,72	105,07	52,60	72,36
68	69,96	111,90	55,83	76,53
69	74,19	118,73	59,06	80,70
70	78,43	125,56	62,30	84,87
71	85,91	136,36	66,99	90,98
72	93,39	147,15	71,68	97,10
73	100,87	157,95	76,37	103,21
74	108,35	168,75	81,06	109,33
75	115,83	179,54	85,75	115,44
76	127,93	190,89	93,55	126,88
77	140,02	202,24	101,36	138,32
78	152,12	213,59	109,17	149,76
79	164,21	224,93	116,97	161,20
80	176,31	236,28	124,78	172,64

Vie entière - Payables 20 ans				
Âge	Homme		Femme	
	non-fumeur	fumeur	non-fumeuse	fumeuse
18	17,97	29,61	15,46	17,69
19	18,12	29,76	15,62	17,85
20	18,28	29,92	15,78	18,01
21	18,43	30,07	15,93	18,16
22	18,58	30,23	16,09	18,32
23	18,74	30,38	16,24	18,47
24	18,89	30,53	16,40	18,63
25	19,05	30,69	16,56	18,79
26	19,44	31,38	16,93	19,31
27	19,84	32,09	17,32	19,84
28	20,25	32,81	17,71	20,39
29	20,67	33,55	18,11	20,95
30	21,10	34,30	18,52	21,53
31	21,60	34,94	19,00	22,21
32	22,10	35,60	19,49	22,90
33	22,62	36,26	19,99	23,62
34	23,16	36,94	20,50	24,36
35	23,70	37,63	21,03	25,13
36	25,16	39,17	22,60	27,85
37	26,71	40,77	24,28	30,87
38	28,35	42,43	26,09	34,21
39	30,09	44,16	28,03	37,92
40	31,94	45,96	30,12	42,02
41	32,76	46,50	30,69	42,38
42	33,57	47,04	31,27	42,73
43	34,38	47,57	31,84	43,08
44	35,20	48,11	32,41	43,44
45	36,01	48,65	32,98	43,79
46	36,42	49,91	33,39	44,28
47	36,84	51,17	33,81	44,77
48	37,25	52,43	34,22	45,26
49	37,66	53,68	34,63	45,76
50	38,08	54,94	35,05	46,25
51	39,41	56,74	36,27	47,99
52	40,74	58,53	37,50	49,73
53	42,08	60,32	38,72	51,47
54	43,41	62,11	39,94	53,21
55	44,74	63,90	41,17	54,95
56	46,59	66,79	42,48	56,73
57	48,44	69,68	43,79	58,50
58	50,29	72,57	45,11	60,28
59	52,14	75,46	46,42	62,06
60	53,99	78,35	47,73	63,83
61	57,32	84,91	50,08	66,22
62	60,65	91,47	52,43	68,61
63	63,98	98,04	54,78	71,00
64	67,30	104,60	57,13	73,39
65	70,63	111,16	59,48	75,79
66	75,12	118,59	62,25	79,12
67	79,60	126,03	65,01	82,46
68	84,09	133,46	67,78	85,80
69	88,57	140,89	70,55	89,13
70	93,06	148,32	73,32	92,47
71	100,12	157,39	77,23	97,51
72	107,18	166,46	81,14	102,56
73	114,24	175,53	85,06	107,60
74	121,30	184,60	88,97	112,65
75	128,36	193,67	92,88	117,69
76	137,95	202,19	99,26	128,68
77	147,54	210,72	105,64	139,67
78	157,13	219,24	112,02	150,66
79	166,72	227,76	118,40	161,65
80	176,31	236,28	124,78	172,64

Taux

Protection Or Temporaire

Prime annuelle par 1 000 \$ Frais annuels: Police 60\$, Avenant 30\$

Terme 20				
Âge	Homme		Femme	
	non-fumeur	fumeur	non-fumeuse	fumeuse
18	3,89	4,39	2,31	2,90
19	3,95	4,49	2,35	3,05
20	4,01	4,60	2,40	3,19
21	4,07	4,69	2,44	3,32
22	4,12	4,79	2,49	3,46
23	4,18	4,89	2,54	3,61
24	4,24	5,00	2,58	3,76
25	4,30	5,10	2,63	3,92
26	4,33	5,27	2,71	4,06
27	4,36	5,44	2,80	4,21
28	4,39	5,62	2,88	4,36
29	4,42	5,81	2,97	4,52
30	4,45	6,00	3,06	4,68
31	4,59	6,33	3,22	4,92
32	4,73	6,69	3,39	5,17
33	4,88	7,06	3,57	5,43
34	5,04	7,45	3,75	5,71
35	5,20	7,86	3,95	6,00
36	5,49	8,68	4,24	6,73
37	5,81	9,58	4,54	7,55
38	6,14	10,57	4,87	8,48
39	6,48	11,67	5,22	9,51
40	6,85	12,88	5,60	10,67
41	6,95	13,28	5,71	10,86
42	7,06	13,69	5,82	11,06
43	7,17	14,11	5,94	11,26
44	7,28	14,55	6,05	11,46
45	7,39	15,00	6,17	11,67
46	7,87	16,34	6,66	12,73
47	8,38	17,80	7,18	13,88
48	8,93	19,39	7,75	15,14
49	9,51	21,12	8,36	16,51
50	10,13	23,00	9,02	18,00
51	11,11	25,29	9,86	19,52
52	12,17	27,82	10,78	21,17
53	13,35	30,59	11,78	22,96
54	14,63	33,64	12,87	24,90
55	16,04	37,00	14,07	27,00
56	17,78	41,41	15,53	29,49
57	19,72	46,35	17,14	32,22
58	21,86	51,88	18,92	35,20
59	24,24	58,07	20,88	38,45
60	26,88	65,00	23,05	42,00
61	29,67	71,54	25,13	45,83
62	32,75	78,75	27,39	50,02
63	36,15	86,67	29,86	54,58
64	39,90	95,40	32,56	59,56
65	44,04	105,00	35,49	65,00
66	49,43	113,51	39,72	69,52
67	55,48	122,70	44,45	74,36
68	62,26	132,64	49,74	79,54
69	69,88	143,38	55,67	85,08
70	78,43	155,00	62,30	91,00

Garantie complémentaire

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter le « Guide complet des avenants » en vous rendant sur le site www.assomption.ca et en cliquant sur le lien « Coin du conseiller ».

Fracture accidentelle plus (FRAC)

Description	Cet avenant prévoit le versement d'une prestation en cas de fracture, de décès ou de mutilations accidentels, conformément au contrat. L'avenant prévoit en outre le versement d'une prestation aux enfants assurés en vertu des présentes pour couvrir les frais relatifs à la réadaptation et aux cours de rattrapage.
Âge à l'émission	18 à 69 ans (au plus proche anniversaire de naissance de l'assuré)
Nombres d'unités	Le maximum d'unités en vertu de tous les avenants Fracture accidentelle plus émis par Assomption Vie ne doit pas dépasser deux (2) unités, par personne assurée. Les montants d'assurance par unité sont décrits plus bas.
Personnes éligibles	• L'assuré (personne assurée sous l'avenant Fracture accidentelle plus) • L'assuré et le conjoint • L'assuré et les enfants • L'assuré, le conjoint et les enfants
Garantie d'assurance : Fracture accidentelle Les montants d'assurance indiqués sont pour une (1) unité de protection.	Types de fracture accidentelle: crâne (excluant les os du visage), colonne vertébrale, ceinture pelvienne (incluant la hanche), sacrum (excluant le coccyx) et fémur. • Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 5 000 \$ • Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 2 500 \$ Types de fracture accidentelle: sternum, manubrium, larynx, trachée, omoplate, humérus, rotule, tibia et péroné. • Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 1 500 \$ • Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 750 \$ Types de fracture accidentelle: os du visage (excluant le nez), radius et cubitus. • Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 1 000 \$ • Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 500 \$ Types de fracture accidentelle: côte, clavicule, nez, tarse, carpe ou un os non compris dans les trois types de fracture précédents. • Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 500 \$ • Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 250 \$ <i>Pour l'assuré et son conjoint, lorsque l'âge réel de la personne assurée est de 70 ou plus mais moins de 80 à la date de l'accident, le montant payable pour chaque unité est réduit de la moitié du montant indiqué ci-dessus.</i> <i>Pour qu'un montant soit payable pour une fracture accidentelle, la fracture doit avoir été diagnostiquée dans les 30 jours suivant l'accident.</i>

Fracture accidentelle plus (suite)

Garantie d'assurance : Mort accidentelle et mutilation

Les montants d'assurance indiqués sont pour **une (1) unité** de protection.

Décès accidentel :

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 5 000 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 2 500 \$

Perte des deux mains, des deux pieds ou des deux yeux :

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 5 000 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 2 500 \$

Perte d'une main et d'un pied :

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 5 000 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 2 500 \$

Perte d'une main ou d'un pied plus la perte d'un œil :

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 5 000 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 2 500 \$

Perte d'une main, d'un pied ou d'un œil :

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 2 500 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 1 250 \$

Double indemnité – Décès accidentel dans un véhicule de transport en commun

Assomption Vie payera le double du montant indiqué pour décès accidentel sera versé pour un décès accidentel survenu dans un transport en commun impliqué dans un accident.

La perte d'une main signifie le sectionnement complet et permanent de la main au niveau ou au-dessus du poignet; la perte d'un pied signifie le sectionnement complet et permanent du pied au niveau ou au-dessus de la cheville; la perte d'un œil signifie la perte totale et irrécouvrable de la vue dans cet œil.

Garantie d'assurance : Invalidité totale accidentelle pour enfants assurés

Les montants d'assurance indiqués sont pour **une (1) unité** de protection.

Remboursement des frais de rééducation: Maximum de 3 000 \$

Remboursement des cours de rattrapage: 20 \$ / heure, maximum de 500 \$

Le remboursement des frais de cours de rattrapage demeurent fixes à 20 \$ / heure, même si deux unités de protection sont en vigueur. Cependant, dans ce cas, le maximum est de 1 000 \$.

À lire attentivement

À moins d'indication contraire, dans le présent document :

- Âge signifie l'âge de l'assuré à son anniversaire de naissance le plus rapproché de la date d'émission de la police ou de l'avenant le concernant, selon le cas.
- Âge atteint signifie le total de i) l'âge à la date d'émission de la police ou de l'avenant, selon le cas, et ii) le nombre d'années d'assurance révolues à compter de la date d'émission de la police ou de l'avenant, selon le cas.

Les primes autres qu'annuelles sont calculées selon un pourcentage de la prime annuelle :

i) semestrielle 0,53 ii) trimestrielle 0,27 iii) mensuelle par paiements préautorisés 0,09

Découvrez notre gamme de produits et solutions
sur notre Coin du conseiller :

Assomption.ca/Coinduconseiller

ou appelez-nous au numéro sans frais :

1 (800) 455-7337

Assurance individuelle • Placements et retraite • Assurance collective

Téléphone : 1-800-455-7337 • www.assomption.ca
C.P. 160 / 770, rue Main, Moncton (N.-B.) E1C 8L1

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie,
faisant affaire sous le nom Assomption Vie